

## LA BRUCELLOSE BOVINE EN FRANCE BILAN DE L'ANNEE 1987

Monique ELOIT\*

**RESUME** : Cet article décrit la situation sanitaire de la brucellose bovine en France en 1987. La situation générale est satisfaisante malgré la persistance de foyers non maîtrisés dans le nord-est et le long de la frontière pyrénéenne.

**SUMMARY** : In this article, the sanitary situation of bovine brucellosis in France, during 1987, is described. The overall situation is satisfying although some focuses are still not yet controlled in the north est of the country and along pyrenean border.

\*  
\* \* \*

Depuis 1975, la prophylaxie collective et obligatoire de la brucellose bovine a souvent évolué tant dans ses principes que dans sa mise en oeuvre pratique. Les bilans chiffrés adressés chaque année par les Services Vétérinaires départementaux à l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt en sont le reflet.

Le rapport annuel 1987 établi par la Direction Générale de l'Alimentation grâce à ces indicateurs départementaux nécessite sans doute cette année une attention plus accrue, d'une part, car la réglementation actuellement applicable en matière de brucellose bovine et celle relative à la circulation des bovins sont l'objet d'un profond remaniement et, d'autre part, car une récente enquête menée à l'initiative du Laboratoire Central de Recherches Vétérinaires auprès des Laboratoires Vétérinaires Départementaux a démontré la nécessité d'une mise à jour des épreuves de diagnostic et de leur exécution.

Le présent article a donc pour objet de décrire la situation observée en 1987 pour la brucellose bovine grâce aux principaux éléments et résultats du dernier rapport annuel.

---

\* Direction Générale de l'Alimentation - Service Vétérinaire de la Santé et de la Protection Animales, Bureau Elevage des Ruminants - 175 rue du Chevaleret - 75646 Paris Cedex 13.

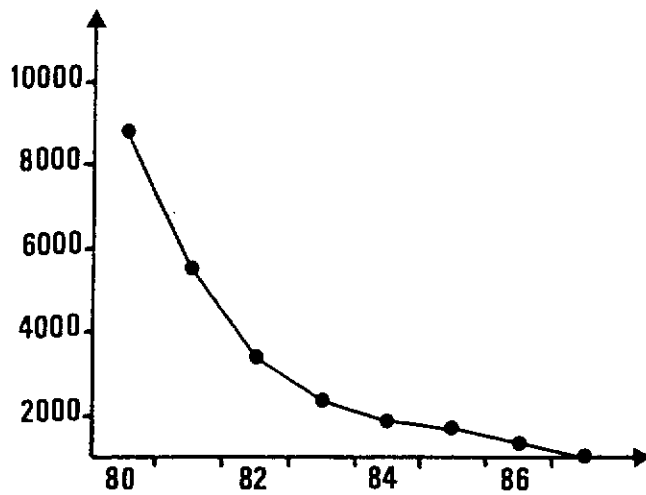
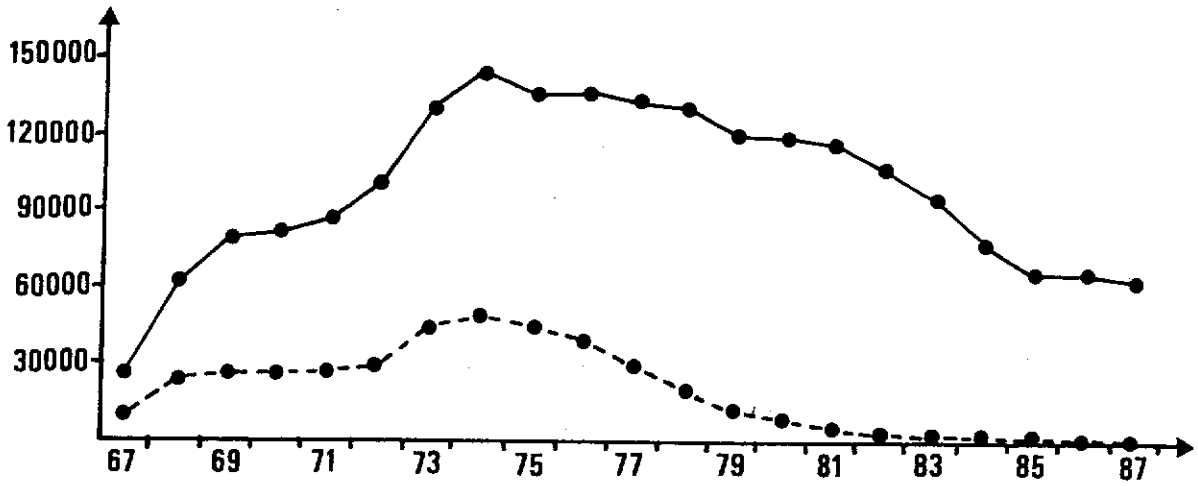


Figure 2 : Evolution du nombre d'avortements déclarés chez la vache et du nombre d'avortements brucelliques de 1967 à 1987.

●—● avortements déclarés      ●- - -● avortements brucelliques

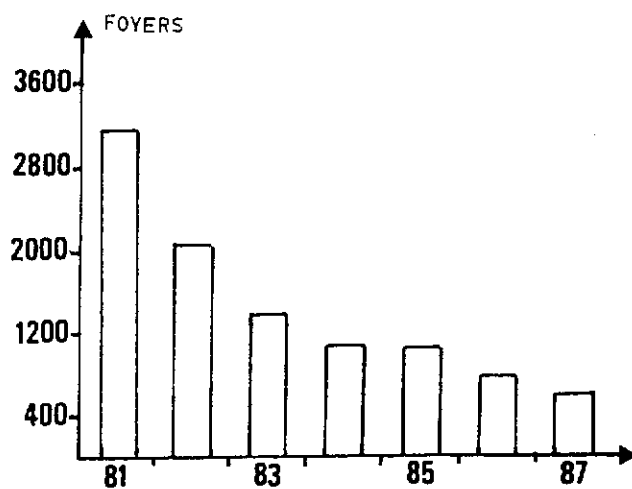
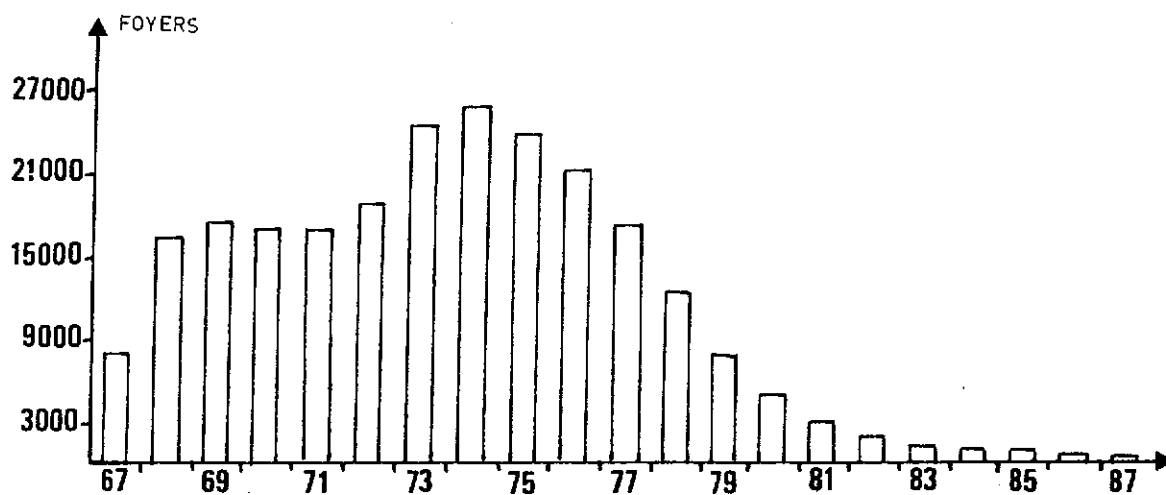
Pour les avortements brucelliques de ces dernières années, une représentation à une autre échelle est ajoutée.

●—● avortements brucelliques



**Figure 3 : Evolution du nombre de foyers de brucellose bovine en France de 1967 à 1987.**

Pour les dernières années, une représentation à une autre échelle est ajoutée.



## B. LA BRUCELLOSE BOVINE NON REPUTEE CONTAGIEUSE

### 1. Le dépistage

La prophylaxie de la brucellose bovine se basant sur le dépistage des animaux infectés, le bilan d'activité des laboratoires en matière d'épreuves de diagnostic se révèle riche d'informations.

Il en ressort notamment que l'épreuve à l'antigène tamponné s'impose comme épreuve de référence en représentant près de 85 % des épreuves individuelles, alors que la séroagglutination de Wright représente moins de 10 %.

Tableau I : Nombre d'épreuves de diagnostic effectuées en 1987 pour le dépistage de la brucellose bovine.

S.A.W.	E.A.T.	F.C.'	COOMBS	RING-TEST D.S.V.	RING-TEST (Laboratoires Interprofessionnels Laitiers)
950.919	9.739.346	864.355	796	485.683	1.975.702

La tendance à l'abandon progressif de la S.A.W. en faveur de l'E.A.T. se confirme donc ; la diminution sensible du nombre de ring tests réalisés (- 9,2 %) n'est qu'un indicateur de la réduction des effectifs du cheptel bovin laitier touché par l'application des mesures relatives aux quotas laitiers.

A l'appui de ces résultats d'analyses, les Services Vétérinaires départementaux ont été conduits à faire procéder au marquage et à l'élimination des bovins reconnus infectés de brucellose.

### 2. Les mesures d'abattage

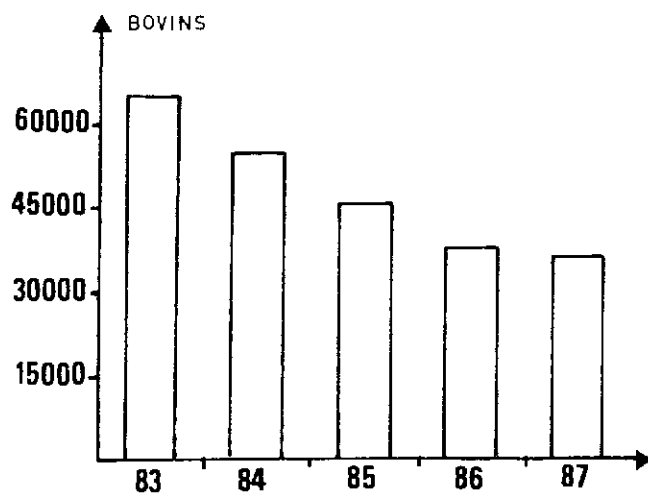
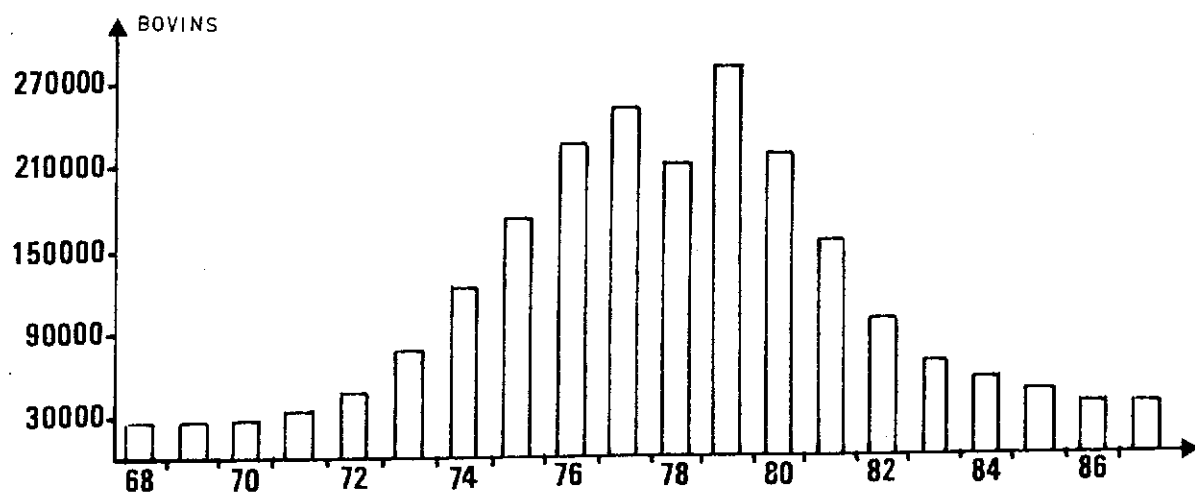
Les mesures d'abattage ont porté en 1987 sur un total de 36.061 bovins répartis dans 4.136 élevages (tableau II).

Tableau II : Eliminations de bovins effectuées en 1987 pour brucellose bovine.

		Nombre de cheptels bovins concernés	Nombre de d'animaux éliminés		TOTAL
			Infectés	seulement contaminés	
20	Abattages partiels	3.676	14.166		14.166
21	Abattages totaux	460	5.939	15.956	21.895
22	TOTAL	4.136	20.105	15.956	36.061

En ce qui concerne les animaux, le nombre total de bovins abattus diminue (cf figure 4).

**Figure 4 : Nombres annuels de bovins abattus pour brucellose en France de 1968 à 1987.**  
Pour les dernières années, une représentation à une autre échelle a été ajoutée.



Cette donnée globale recouvre une augmentation significative du rapport du nombre des animaux contaminés séronégatifs et éliminés, au nombre total (44,24 %) alors que ce taux avait légèrement chuté en 1936 (36 % contre 36,8 % en 1985). Ceci traduit le maintien des efforts consentis pour la lutte contre la brucellose bovine par la pratique plus fréquente des abattages totaux.

En ce qui concerne les cheptels, la proportion d'abattages totaux par rapport au total des cheptels concernés a nettement augmenté en 1987 avec 11,12 % contre 8,2 % en 1986. L'abattage de la totalité des animaux d'un élevage infecté est en effet de plus en plus pratiqué notamment dans les départements à faible taux de prévalence.

### 3. La prévalence de l'infection

La réduction des taux d'infection brucellique se poursuit selon une évolution présentée dans le tableau III et la figure 5.

Tableau III : Evolution du taux de prévalence annuelle de l'infection brucellique chez les bovins.

	1984	1985	1986	1987
Cheptels	1,65	1,28	0,93	0,84
Animaux	0,22	0,22	0,15	0,15

Cependant, les pourcentages des cheptels s'infectant pour la première fois au cours de l'année 1987 (45,94 %), ou déjà infectés l'année précédente et encore infectés en 1987 (38,14 %) sont en hausse par rapport aux années antérieures. Il en est de même pour le pourcentage des cheptels infectés à plus de 20 % (16,38 %).

Ces indicateurs demeurent donc préoccupants dans un tableau général de l'évolution de la brucellose en France "globalement positif".

De plus, le pourcentage des cheptels infectés assainis au cours de l'année, régulièrement en hausse ces dernières années, a brutalement chuté (cf. tableau IV).

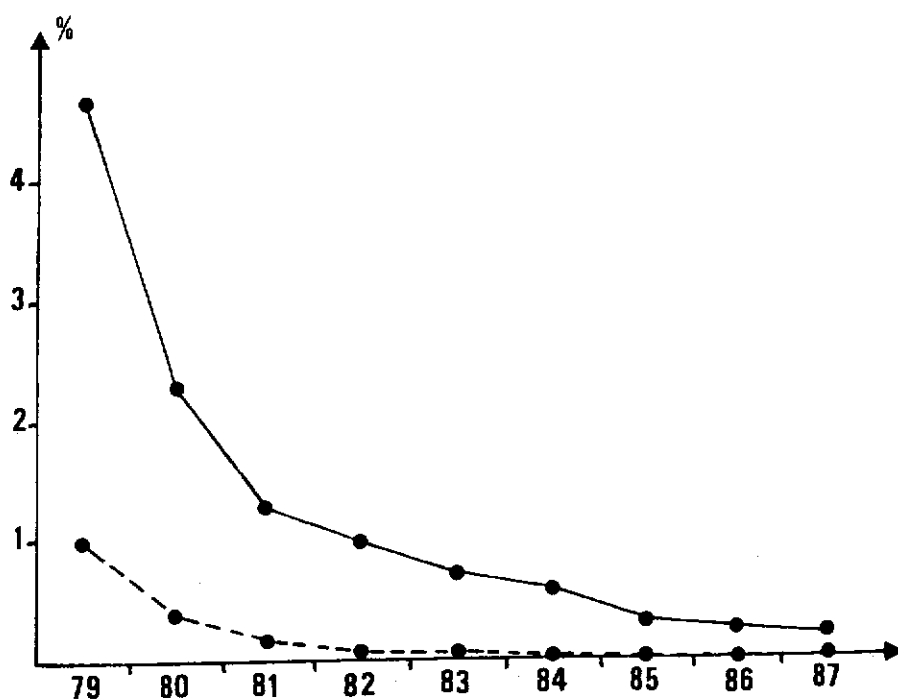
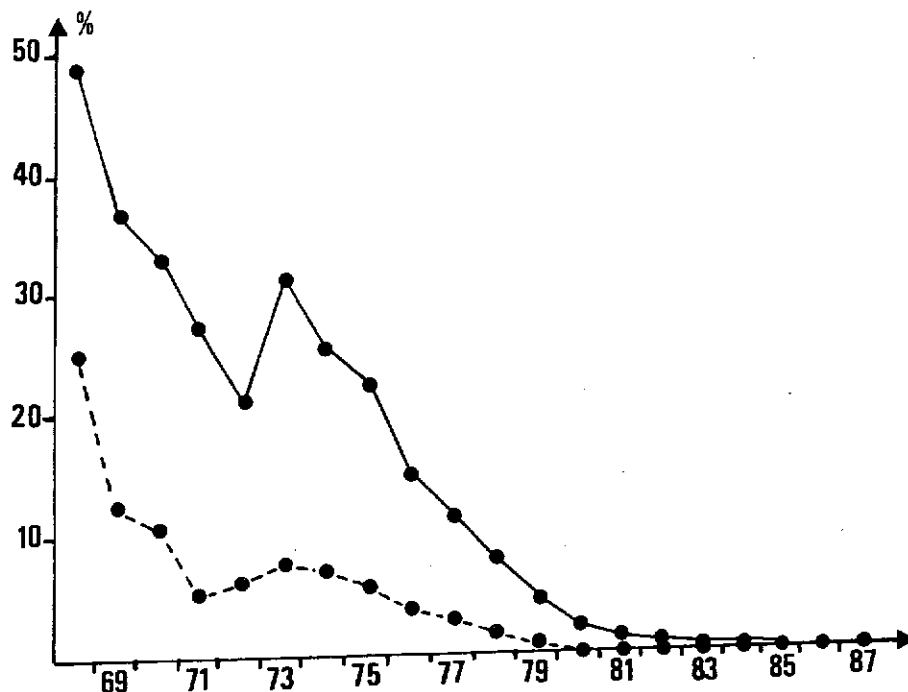
Tableau IV : Evolution du taux d'assainissement annuel des cheptels infectés de brucellose bovine.

1984	1985	1986	1987
59,53 %	60,61 %	60,5 %	53,40 %

Il sera donc nécessaire de garder présentes à l'esprit ces données inquiétantes du bilan de la prophylaxie de la brucellose bovine lorsqu'une nouvelle réglementation sera élaborée dans les prochains mois, afin que les opérations d'assainissement et de contrôle des cheptels infectés gagnent en rigueur et efficacité.

Figure 5 : Evolution des taux d'infection brucellique des bovins et des cheptels de 1968 à 1987. Pour les dernières années, une représentation à une autre échelle a été ajoutée.

●—● Cheptels infectés      ●---● Bovins infectés

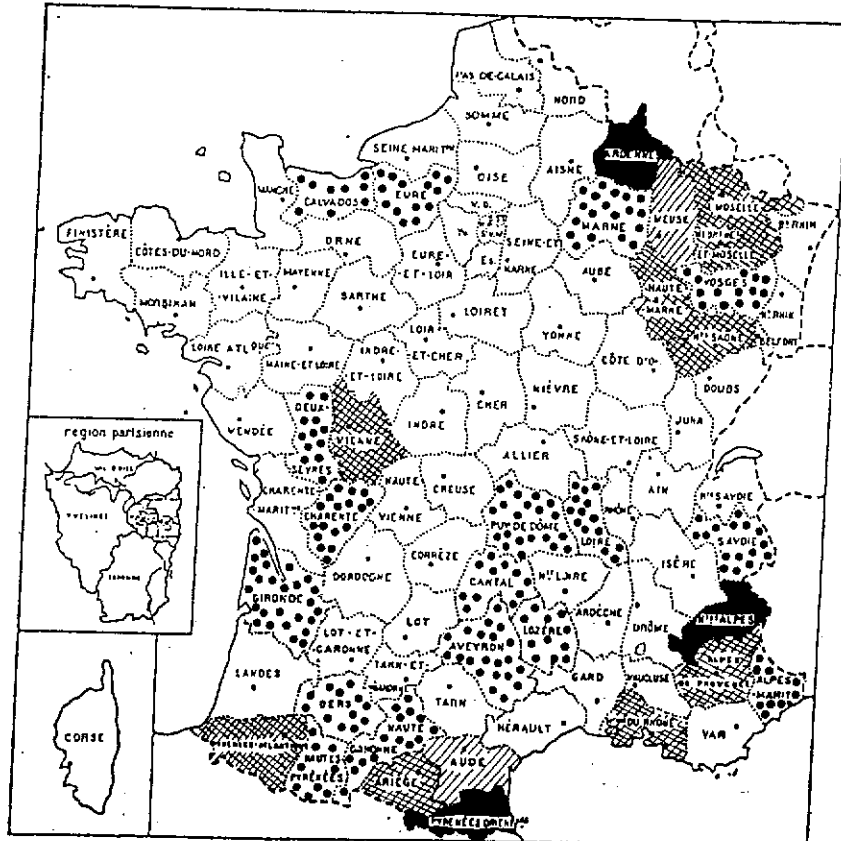
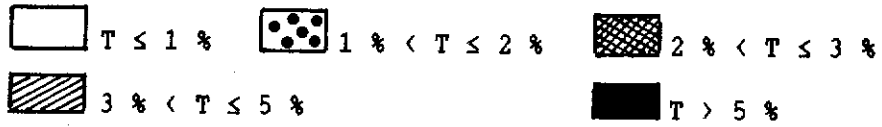




#### 4. La répartition géographique

Les taux de prévalence annuelle des cheptels de chaque département sont présentés sur la figure 6.

Figure 6 : Taux de prévalence annuelle de la brucellose dans les cheptels bovins, par département, en 1987.  
Moyenne nationale : 0,84 %.



Deux régions apparaissent encore confrontées à de sérieux problèmes d'infection brucellique : l'est et les départements de la frontière pyrénéenne, les traditions de transhumance étant pour ces derniers des handicaps certains pour une conduite rationnelle et efficiente d'un programme de lutte.

Pour les départements alpins, les taux observés sont peu significatifs par rapport aux autres départements étant donné les effectifs bovins réduits dans cette région.

#### 5. La vaccination antibrucellique

En nette régression, des vaccinations antibrucelliques ont été pratiquées sur 50.645 bovins (tableau V) soit près de 2 fois moins que l'année précédente (95.170 animaux vaccinés en 1986).

**Tableau V : Opérations de vaccination antibrucellique en 1987 chez les bovins.**

	Vaccinations effectuées	
	Femelles bovines de 4 à 12 mois	Femelles bovines de plus de 12 mois
Vaccin B 19	30.011	
Vaccin 45/20	13.280	7.354

Cette diminution de fait de la pratique vaccinale permettra une mise en application plus aisée de l'interdiction de vaccination antibrucellique, inéluctable à court terme.

## **II - BILAN AU TERME DE L'ANNEE 1987**

### **1. LES TAUX RESIDUELS D'INFECTION**

Au 31 décembre 1987, 1.147 cheptels demeuraient infectés et 2.231 bovins brucelliques n'avaient pas encore été éliminés, ce qui représente des taux résiduels d'infection des cheptels de 0,20 % et des animaux de 0,013 %, résultats améliorés par rapport aux années passées (tableau VI).

**Tableau VI : Taux résiduels d'infection brucellique bovine au 31 décembre.**

	1984	1985	1986	1987
Cheptels	0,58	0,31	0,25	0,20
Animaux	0,067	0,025	0,017	0,013

### **2. LES DEPARTEMENTS INDEMNES DE BRUCELLOSE BOVINE**

Depuis 1985 et sur la base de la définition des territoires indemnes de brucellose bovine proposée par l'Office International des Epizooties (article 3.1.-2.5.), le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt établit chaque année la liste des départements français pouvant se prévaloir de cette qualification.

La liste établie pour 1987 se trouve en annexe du présent article.

### **3. LA VACCINATION ANTIBRUCELLIQUE**

Au terme de l'année 1987, la liste des départements français dont la totalité ou une partie du territoire est encore soumise à une obligation de vaccination antibrucellique est la suivante :

- . Obligation à l'ensemble du territoire : 3 départements : Alpes-de-Haute-Provence, Ardennes, Marne.
- . Obligation à quelques cantons : 3 départements : Haute-Marne, Meuse, Savoie.

## CONCLUSION

La situation sanitaire française en matière de brucellose bovine continue à s'améliorer, le nombre d'exploitants confrontés à ce problème sanitaire étant toujours plus réduit.

Cependant, l'examen plus approfondi des données chiffrées montre que la situation générale satisfaisante enregistrée ces dernières années demeure pénalisée par la persistance dans quelques départements de foyers de brucellose non encore maîtrisés.

Il est donc nécessaire non seulement de maintenir les efforts nécessaires à la poursuite efficace de la prophylaxie engagée, mais aussi de renforcer les mesures à prendre dans les élevages infectés afin de mieux les juguler.

Ce défi imposé par l'ouverture prochaine du marché intérieur européen devra donc être relevé par les professionnels et par l'administration.



**DEPARTEMENTS FRANCAIS INDEMNES DE BRUCELLOSE BOVINE**

(Nouvelle liste établie après examen des résultats du rapport annuel de 1987)

01	AIN	47	LOT-ET-GARONNE
03	ALLIER	49	MAINE-et-LOIRE
07	ARDECHE	50	MANCHE
10	AUBE	53	MAYENNE
17	CHARENTE-MARITIME	56	MORBIHAN
18	CHER	58	NIEVRE
19	CORREZE	59	NORD
21	COTE-D'OR	60	OISE
22	COTE-du-NORD	61	ORNE
23	CREUSE	62	PAS-de-CALAIS
24	DORDOGNE	67	BAS-RHIN
25	DOUBS	68	HAUT-RHIN
26	DROME	69	RHONE
28	EURE-et-LOIR	71	SAONE-et-LOIRE
29	FINISTERE	72	SARTHE
30	GARD	74	HAUTE-SAVOIE
34	HERAULT	76	SEINE-MARITIME
35	ILLE-et-VILAINE	77	SEINE-et-MARNE
36	INDRE	78	YVELINES
37	INDRE-et-LOIRE	80	SOMME
38	ISERE	81	TARN
39	JURA	82	TARN-et-GARONNE
40	LANDES	85	VENDEE
41	LOIR-et-CHER	89	YONNE
44	LOIRE-ATLANTIQUE	90	TERRITOIRE-de-BELFORT
45	LOIRET		